

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 18 octobre 2023

La Maire de la Commune de l'ile d'Yeu

Considérant la délibération du 18 octobre 2023 (DEL 23/10/61) donnant délégation à la Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans et les prix des locations des commerces et ateliers communaux ;

Considérant la demande de l'entreprise Mon Bio Jardin Services EURL (n° 880 896 675), représentée par M. Alexandre JAULIN pour l'obtention d'un terrain permettant à l'entreprise de pouvoir stocker et valoriser des matières végétales pour y favoriser une économie circulaire ;

Considérant qu'il un prêt à usage qui fixera les modalités de la mise à disposition, de l'entretien, de la gestion de ladite parcelle ainsi que les obligations respectives et notamment :

- Durée du louage : durée d'un an, qui pourra être reconduit par tacite reconduction deux fois maximum,
- Principe de gratuité considérant que l'utilisation du terrain permet d'assurer son entretien,
- Caractère précaire et révocable de la mise à disposition.

Vu l'article L411-2 alinéa 4-3 du Code Rural ;

Vu l'article L142-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

DECIDE

De mettre à disposition à partir du 1^{er} mars 2026, une emprise foncière d'environ 700m² (sur les parcelles 113 AD 187&356) située en retrait du Chemin de la PULANTE (voir plan annexé), à Mon Bio Jardin Services dans les conditions précitées et par la voie d'une convention de mise à disposition précaire ;

De préciser que cette mise à disposition se fait à titre gratuit, l'utilisation de ce terrain par le preneur permettant de développer l'économie circulaire sur le territoire.

Le terrain sera restitué libre de toute occupation par le preneur,
Il sera rendu compte de la présente délibération au prochain conseil municipal.

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'ile d'Yeu, le 17 février 2026



La maire,
Carole CHARUAU

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 085-218501138-20260217-DEC_NLB26_02_18-AI



Situation

Emprise mise à disposition
Mon Bio Jardin